REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 022-212202857-20260322-DELIB20260305-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CONNEC

SEANCE DU DIMANCHE 22 MARS 2026

Membres du Conseil Municipal :
en exercice : 11
présents : 11
votants : 11

Date de convocation : 17 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BERRONE Lorène, Maire.

Présents : Mme BERRONE Lorène. M. CABON Gilbert. Mme LE JEUNE Christine. M. SEBBE Dominique. Mme HAYES Sylvie. M. LÉAUTÉ Marcel. Mme SEIAM Leïla. M. LE VAILLANT Daniel. Mme DUMAS Anaïs. M. LE GOFF Jonathan. Mme SAUNIER Zoé.

Absents : (Néant)

Mme SAUNIER Zoé a été nommée secrétaire.

2026 / 03 / 05
Objet : Fixation du nombre des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant que la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois adjoints au Maire au maximum,

Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer trois postes d'adjoints au Maire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
BERRONE Lorène.

La Secrétaire de séance,
SAUNIER Zoé